

Witry-lès-Reims, le 19 avril 2023

Deux jeunes agriculteurs pour succéder à deux retraités

Dans le processus de transmission de cette ferme proche du Luxembourg, le plus dur a été d'épurer les relations entre vendeurs qui constituaient un frein à la cession. A la satisfaction de toutes les parties, la Safer Grand Est a trouvé des voies de conciliation et les a accompagnés jusqu'à la signature, avec à la clé l'installation de deux jeunes agriculteurs à temps plein.

Jean-Paul Feippel a 16 ans quand il commence à travailler comme aide familial sur la ferme de ses parents à Basse-Rentgen et seulement 20 à la mort de son père. Installé en 1983, il est rejoint deux ans plus tard au sein d'un GAEC par son jeune frère. « L'exploitation était au milieu du village. Nous avons relocalisé les bâtiments à l'extérieur, monté une salle de traite, développé le troupeau laitier jusqu'à 50 vaches, augmenté progressivement les surfaces exploitées pour les porter à 110 ha. On faisait du lait, de la viande et des céréales. » Toutefois, en raison de dissensions internes qui compliquent la collaboration, il envisage de se retirer il y a 15 ans mais, ne pouvant obtenir la dissolution du GAEC, y renonce. Enfin, l'âge légal de la retraite approchant et son désir d'arrêter s'étant renforcé, Jean-Paul Feippel sollicite à nouveau les instances professionnelles pour rechercher une solution pouvant convenir à son frère et à lui-même. Sans succès. Le temps passe.

Patience et persévérance

La Safer Grand Est qui a eu connaissance de la situation contacte en 2019 les deux associés avec l'espoir de trouver pour eux un terrain d'entente. Commence alors une phase de tractation âpre et longue. « Nous avons identifié les points bloquants et pris le temps de les résoudre un à un en sécurisant chaque avancée, précise Laetitia Richard-Azzolina, conseillère foncier. Sur les questions fiscales, nous avons travaillé avec Cerfrance. » Tant et si bien qu'un accord finit par se dégager, permettant la dissolution du GAEC et le départ à la retraite des deux vendeurs. Au grand soulagement de Jean-Paul Feippel. « Personne n'aurait gagné à aller au tribunal. L'exploitation aurait perdu de sa valeur. Je tire mon chapeau aux conseillers de la Safer qui ont su faire preuve de patience et de persévérance. » À qui transmettre leur propriété ? Le dossier était consistant : un bâtiment, du matériel, le cheptel, 50 ha de foncier à vendre et 18 ha à louer. Il a attiré une quinzaine de candidatures sur tout ou partie, suite à l'annonce légale parue dans la Moselle Agricole.

Une belle histoire

Le choix du comité technique s'est porté sur deux projets d'installation nécessitant une répartition du foncier, des bâtiments et du cheptel mort et vif : le troupeau et 14 ha sur les communes de Zoufftgen et Kanfen sont revenus à la fille d'un éleveur local de vaches allaitantes ; le matériel, le bâtiment avec 17 ha de prairie autour et un peu moins de 40 ha de terre ont été cédés à un éleveur de moutons également mosellan. L'enjeu pour ce second attributaire était majeur. « C'était son ultime chance de devenir agriculteur à titre principal », estime Laetitia Richard-Azzolina. Frédéric Antoine confirme : « J'ai toujours voulu faire ce métier à plein temps mais je n'avais pas la surface suffisante. Je voulais être propriétaire, ne rien devoir à personne. Si je n'avais pas eu cette ferme j'aurais dû arrêter. » Depuis son installation à Basse-Rentgen en 2021, il a pu mettre fin à sa double activité et regrouper ses bêtes sur un seul site où sont prévus 189 agnelages au printemps prochain. « Je ne pouvais pas espérer mieux. Je le dois à la Safer Grand Est et aussi aux cédants qui ont soutenu mon projet. Dans la vie, il y a encore de belles histoires. »